

CONDITIONS DE MONTE

Contrat IAC (semence congelée)**1) Réservation** (payable dans tous les cas) : **330,00 € TTC*** (300 € HT + 30 € de TVA). Envoi de cuve inclus.**2) Solde de saillie : 550€ TTC** (500€ HT + 50€ de TVA) à la naissance du poulain

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques de réservation et de solde de saillie. Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal. Le vendeur s'engage à n'encaisser le montant de la saillie qu'à la naissance du produit.

En cas de transfert d'embryons, il y a autant de soldes de saillies redevables que de porteuses confirmées pleines.

(*) Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 10% ou 20% pour les expéditions pouvant évoluer en fonction de la réglementation.

CONDITIONS PARTICULIERES

- Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut. Les vaccinations doivent être à jour (rhinopneumonie comprise).
- Les frais de pension, de suivi gynécologique, de mise en place et d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur. Pour les juments venant à la saillie au Haras Numenor, un contrat pour la saison 2021 d'insémination et/ou hébergement devra être signé et retourné Haras Numenor avec ce présent contrat ou au plus tard à la première venue de la jument au Haras Numenor. Si la jument est saillie dans un autre Haras, l'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et en aucun cas le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.
- L'éleveur s'engage à ne déclarer la naissance de son poulain SF par papier ou par Internet à SIRE ou dans n'importe quel autre studbook que lorsqu'il aura réglé la totalité des factures dues à la SAS Haras Numenor et aura donc reçu en retour l'original de la déclaration de naissance signé par ce dernier.

CONTRAT

Je soussigné (Nom, Prénom)

AdresseCP – Ville :

Tél :Email :

Déclare souscrire une saillie de FESTIVAL D'ARGOUGES pour la saison de monte 2021 aux conditions ci-dessus, pour ma jument (Nom)

N°SIRE

Qui sera inséminée au centre de

Adresse du centre :

Tél : Email :

Où seront envoyées les doses sur demande du centre de mise en place

En IAC : contrat valable pour 16 paillettes pour la saison. Les paillettes restent propriété du vendeur.

CONSENTEMENT ECLAIRÉ DE L'ACHETEUR :

L'acheteur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il accepte les risques inhérents à la reproduction. Les prestations techniques correspondantes feront l'objet d'accords directement traités avec les prestataires. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

Fait à, le

L'acheteur

Porter la mention

Le vendeur

« Lu et Approuvé »



Exemplaire Vendeur

CONDITIONS DE MONTE

Contrat IAC (semence congelée)

1) Réservation (payable dans tous les cas) : 330,00 € TTC* (300 € HT+ 30 € de TVA). Envoi de cuve inclus.

2) Solde de saillie : 550€ TTC (500€ HT + 50€ de TVA) à la naissance du poulain

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques de réservation et de solde de saillie. Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal. Le vendeur s'engage à n'encaisser le montant de la saillie qu'à la naissance du produit.

En cas de transfert d'embryons, il y a autant de soldes de saillies redevables que de porteuses confirmées pleines.

(*) Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 10% ou 20% pour les expéditions pouvant évoluer en fonction de la réglementation.

CONDITIONS PARTICULIERES

- Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut. Les vaccinations doivent être à jour (rhinopneumonie comprise).
- Les frais de pension, de suivi gynécologique, de mise en place et d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur.
Pour les juments venant à la saillie au Haras Numenor, un contrat pour la saison 2021 d'insémination et/ou hébergement devra être signé et retourné Haras Numenor avec ce présent contrat ou au plus tard à la première venue de la jument au Haras Numenor. Si la jument est saillie dans un autre Haras, l'Acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et en aucun cas le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur.
- L'éleveur s'engage à ne déclarer la naissance de son poulain SF par papier ou par Internet à SIRE ou dans n'importe quel autre studbook que lorsqu'il aura réglé la totalité des factures dues à la SAS Haras Numenor et aura donc reçu en retour l'original de la déclaration de naissance signé par ce dernier.

CONTRAT

Je soussigné (Nom, Prénom)

Adresse CP – Ville :

Tél : Email :

Déclare souscrire une saillie de FESTIVAL D'ARGOUGES pour la saison de monte 2021 aux conditions ci-dessus, pour ma jument (Nom)

N°SIRE

Qui sera inséminée au centre de

Adresse du centre :

Tél : Email :

Où seront envoyées les doses sur demande du centre de mise en place

En IAC : contrat valable pour 16 paillettes pour la saison. Les paillettes restent propriété du vendeur.

CONSENTEMENT ECLAIRÉ DE L'ACHETEUR :

L'acheteur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il accepte les risques inhérents à la reproduction. Les prestations techniques correspondantes feront l'objet d'accords directement traités avec les prestataires. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

Fait à, le

L'acheteur

Porter la mention

« Lu et Approuvé »

Le vendeur



Exemplaire Client